

TARIFS 2026 & REGLEMENT

HORAIRES D'ACCUEIL : du lundi au samedi de 9H à 11H30 et de 16H30 à 18H30 (**fermé dimanche et jour férié**).

Toutes les simples visites et réservations se font sur rendez-vous. **Les entrées et sorties des animaux se déterminent lors de la réservation** et s'effectuent pendant les horaires d'ouverture.

Les tarifs sont identiques quelle que soit la race de votre animal. **Un supplément de 0.60€ est appliqué pour les chiens de plus de 45kg.**

Le prix de la pension chien et chat comprend la nourriture (croquettes "haut de gamme") et la litière. Ils ne sont pas modifiés si le propriétaire fournit ses croquettes. Si tel est le cas, il devra prévoir les quantités suffisantes pour la durée du séjour. Le tarif chalet commun s'applique uniquement aux animaux d'un même propriétaire.

La journée d'arrivée est automatiquement facturée quel que soit l'horaire. La journée de sortie n'est pas facturée si vous récupérez votre animal avant 11H30.

	REMISE	TARIF HT en €	TVA	TARIF TTC en €
1 chien		14,92	20%	17,90
2 chiens en chalet commun	17%	24,76	20%	29,71
3 chiens en chalet commun	23%	34,45	20%	41,34
4 chiens en chalet commun	33%	39,98	20%	47,97
5 chiens en chalet commun	38%	46,24	20%	55,49
2 chiens en chalet individuel	8%	27,45	20%	32,94
3 chiens en chalet individuel	10%	40,28	20%	48,33
Supplément par jour chiens + de 45kg		0,50	20%	0,60
1 chat		11,58	20%	13,90
2 chats en studio commun	16%	19,46	20%	23,35
3 chats en studio commun	22%	27,11	20%	32,53
4 chats en studio commun	30%	32,43	20%	38,92
2 chats en studio individuel	8%	21,32	20%	25,58
3 chats en studio individuel	12%	30,58	20%	36,70
1 chien + 1 chat	8%	24,38	20%	29,26
1 chien + 2 chats	17%	31,61	20%	37,93
2 chiens + 1 chat	17%	34,38	20%	41,25
2 chiens + 2 chats	23%	40,81	20%	48,97
3 chiens + 1 chat	27%	41,13	20%	49,35
Garderie à la journée (sans nourriture)		12,50	20%	15,00
Chauffage		1,25	20%	1,50
Forfait 5 séances d'éducation		-	20%	Sur devis
Soins médicaux sur site (sauf injection insuline)		-		inclus
Transport d'animaux		-	20%	Sur devis

Pour être validée, toute pré-réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes d'un montant de 50% du prix du séjour qui seront encaissées avant l'arrivée de l'animal.

En cas d'annulation moins de 10 jours calendaires avant l'arrivée de l'animal, les arrhes seront conservées.

Pour les annulations faites plus de 10 jours avant l'arrivée de l'animal avec versement d'arrhes, soit un remboursement sera effectué, soit un avoir à valoir sur une prochaine facture pour une validité de 6 mois. **Les avoirs ne sont pas remboursables.**

Toute réduction de la durée du séjour doit être précisée avant l'arrivée de l'animal. **En cas de sortie anticipée la totalité du séjour est due.**

Le paiement du séjour se fera le jour de l'arrivée sous déduction des arrhes déjà versées.

Les séjours inférieurs à 8 jours ne sont pas autorisés en haute saison (juillet/août).

CONDITIONS GENERALES RELATIVES AU SEJOUR DE L'ANIMAL :

Vaccins / état de santé

Le chien doit être à jour de vaccination contre : la maladie de Carré, la Parvovirose, l'hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la toux du chenil. **Le vaccin complet contre la toux de chenil est indispensable** (virus parainfluenza et bactérie Bordetella bronchiseptica). Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

Le chat doit être à jour des vaccinations : Typhus, Coryza et Leucose.

Le vaccin antirabique bien que non obligatoire est vivement recommandé pour les chiens et les chats.

Les animaux doivent être vaccinés depuis plus de 10 jours lors de leur entrée. Le carnet de santé restera en notre possession durant le séjour.

Tout animal devra avoir été vermifugé et traité contre les puces & tiques avant son arrivée. Si une infestation est décelée pendant le séjour, la pension se réserve le droit de traiter l'animal (traitement facturé en plus).

Toute information sur l'état de santé sera donnée à la pension avant le séjour notamment si l'animal bénéficie d'un traitement. **Celui-ci doit être fourni pour la durée du séjour accompagné de son ordonnance.**

Identification

Chaque animal devra être identifié par tatouage ou puce. La carte i-cad doit être fournie avec le carnet.

Comportement

Les informations relatives au comportement de l'animal seront portées à la connaissance de la pension.

Tout chien ayant un antécédent agressif fera l'objet d'une rencontre préalable avec son propriétaire avant réservation.

Si votre chien a un comportement perturbateur pendant le séjour (abolements intempestifs, dégradations des locaux et du matériel par exemple), il pourra être demandé au propriétaire de reprendre son animal de façon anticipée. Le coût des dégradations sera facturé au propriétaire.

L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un chien tentant de passer au-dessus des clôtures dont la hauteur (2.10m) répond à la réglementation en vigueur.

Soins médicaux / Décès

Pour tout problème de santé, l'animal sera examiné par un vétérinaire. La pension décline toute responsabilité en cas de décès. Les frais de vétérinaire resteront à la charge du propriétaire ainsi que le transport de la pension au cabinet vétérinaire. Si le propriétaire est injoignable et qu'une décision grave devait être prise, elle serait prise conjointement entre le vétérinaire et la pension. En cas de décès, l'animal sera conservé chez le vétérinaire.

Chaleurs & chats non stérilisés

La pension refuse d'accueillir les chiennes et chattes gestantes.

Les chats non castrés et chattes non stérilisées ayant plus de 6 mois doivent être signalés à la pension au moment de la réservation.

Les chiennes qui seraient en chaleur au moment de leur arrivée doivent être signalées.

Chiens de catégories 1 et 2

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont acceptés. Le propriétaire devra présenter le permis de détention et l'analyse comportementale. Le propriétaire et son animal seront obligatoirement rencontrés avant toute réservation.

Fugue

Si malgré toutes nos précautions, un animal fugue, nous nous engageons à avertir immédiatement le propriétaire. S'il s'avère que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra fournir les éléments nécessaires au dédommagement (facture d'achat par exemple).

Affaires personnelles

Nous vous conseillons vivement d'apporter les affaires personnelles de l'animal (jouets, panier, etc), mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

Propriétaire

Seul le propriétaire pourra reprendre le pensionnaire à l'issue du séjour sauf stipulation expresse lors de la réservation.

Long séjour

En cas de réservation pour un séjour supérieur à 3 semaines, le paiement par échelonnement pourra être envisagé avec le propriétaire.

Pour les séjours supérieurs à 1 mois concernant les vieux chiens (+ de 10 ans), un certificat de bonne santé (datant de moins de 5 jours) sera exigé à l'arrivée de l'animal.

Droit à l'image

La pension se réserve le droit d'utiliser les photos des animaux sur son site internet ou sa page Facebook.

Moyens de paiement acceptés

Virements bancaires

Chèques

Espèces